



CONDITIONS D'ASSURANCE LOCATION (maj 08/08/2023)

Contacts :

Tel : 0969 325 110

Email : contact@hapee.fr

La location d'un camping-car sur Hapee comprend une **assurance** qui couvre les locataires et le camping-car pendant la période de location. Elle associe une assistance 24h/24h en cas de panne.

Conditions d'assurance

Les véhicules :

- Homologués VASP, incluant les véhicules Mercedes Marco Polo et Volkswagen California et les finitions Westfalia, en location sur Hapee
- Poids inférieur à 3,5 tonnes
- Valeur à neuf inférieure à 90 000 €
- Carte-grise établie en France et non barrée.

Les conducteurs :

- Être âgé d'au moins 23 ans
- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B depuis au minimum 3 ans. Le permis doit être en état de validité et délivré exclusivement par un état de l'Espace Economique Européen, la Suisse, les Etats du Vatican, Saint-Marin, Monaco, l'Andorre, le Canada, la Nouvelle-Zélande, l'Australie ou les Etats Unis.
- Le locataire doit transmettre la copie du (des) permis de conduire et pièce(s) d'identité(s) de tous les conducteurs avant le début de la location – 2 conducteurs maximum
- Le dépôt de garantie de 2 100 € ou 750€ si souscription à l'option de réduction de franchise dommages est effectué par :
 - CARTE BANCAIRE UNIQUEMENT

Assurance tous risques

Les locataires bénéficient d'une assurance tous risques liée à la conduite du véhicule loué.

Les garanties principales couvrant le véhicule loué :

- Les dommages au véhicule, vol, incendie
- Le bris de glace (pare-brise)
- La protection des droits du locataire

La garantie conducteur, les garanties envers les tiers et les passagers transportés :

- Garantie individuelle conducteur à hauteur max.de 250 000 €

- Garantie responsabilité civile envers les tiers et les passagers transportés à bord du véhicule sans franchise et plafond : illimité en corporel, limité en matériel à 100 millions d'€.

Franchises

La franchise d'assurance est la part qui reste à la charge du locataire en cas d'incident uniquement lorsque le conducteur est responsable ou lorsqu'il n'y a pas de tiers identifié. La franchise s'applique totalement ou partiellement, selon la part de responsabilité du conducteur. **Une franchise s'applique par évènement. Plusieurs franchises sont applicables en cas de sinistres non concomitants.**

Le récapitulatif des garanties et des franchises :

| Garantie | Montants maximums | Franchise |
|--|--|-----------|
| Responsabilité civile : <ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels | Plafonds : <ul style="list-style-type: none"> • Illimités • 100 millions d'euros | Aucune |
| Dommages au véhicule | <ul style="list-style-type: none"> • 90 000€ • Si véhicule réparable : coût des réparations selon rapport d'expert. • Si véhicule irréparable : prix d'acquisition pendant les 12 mois suivant la date d'achat du véhicule neuf. • Au-delà valeur de remplacement estimée par l'expert | 2 100 €* |
| Actes de vandalisme, vol, tempête, grêle | <ul style="list-style-type: none"> • 90 000€ • Si véhicule réparable : coût des réparations selon rapport d'expert. • Si véhicule irréparable : prix d'acquisition du véhicule pendant les 12 mois suivant la date d'achat du véhicule neuf. | 2 100 € |

| Garantie | Montants maximums | Franchise |
|---|--|-----------|
| | <ul style="list-style-type: none"> Au-delà valeur de remplacement estimée par l'expert. | |
| Bris de glace | <ul style="list-style-type: none"> Coût des réparations du pare-brise. Remplacement à l'identique. | 150 € |
| Protection des droits de l'assuré et taxe douanière | - | Aucune |
| Vol effets personnels suite effraction constatée | <ul style="list-style-type: none"> 2000 € si souscription à l'option assurance « vol effets personnels » | 200 € |

* Franchise réduite à 750 € avec l'option réduction de franchise.

Les pays couverts par l'assurance

Les locataires peuvent circuler partout en France et à l'étranger dans les pays suivants :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Maroc, Moldavie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque, Turquie.

Autres : consulter Hapee à contact@hapee.fr

Assistance

Les locataires bénéficient d'une assistance complète

- Assistance 24h/24 et 7j/7

- Le dépannage sur place ou la prise en charge des frais de remorquage jusqu'au garage qualifié le plus proche
- Le rapatriement du locataire et des passagers

Si le camping-car est immobilisé, Allianz Assistance prend en charge le déplacement du propriétaire (ou d'un autre conducteur) pour rapatrier le camping-car après réparation.

Assistance Excellence

En option, les locataires bénéficient d'une assistance au fonctionnement des équipements du camping-car

- Assistance 24h/24 et 7j/7
- Les explications de fonctionnement par un technicien au téléphone de tous les équipements du camping-car (porteur et cellule) : Télévision, réfrigérateur, gaz, chaudière, vidange.....
- En cas de dysfonctionnement, la prise d'un rendez-vous dans une concession